



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ARRCO/AGIRC : LA CFR S'INVITE À LA TABLE DE NÉGOCIATION !**

La CFR manifeste sa plus vive inquiétude devant les incertitudes sur l'application de accords ARRCO/AGIRC en cours et leur application à partir de 2009.

Elle a rappelé aux partenaires sociaux les points fondamentaux constituant sa position sur les retraites complémentaires, qu'elle entend faire connaître aux salariés et au monde politique.

- Exigence du maintien de l'indexation de la valeur du point de retraite au minimum sur l'indice des prix à la consommation, après les pertes de pouvoir d'achat des dernières années des retraites ARRCO et AGIRC. Exigence également du maintien des rendements des régimes à leurs niveaux actuels.
- Maintien des avantages conjugaux et familiaux (réversion et majorations familiales).
- Elargissement de l'assiette des cotisations aux éléments annexes du salaire, intéressement, participation, abondement, stock-options, sans exclure d'autres sources de financement.
- Remboursement effectif par l'Etat des exonérations de cotisations sociales.

La CFR réaffirme son attachement au régime par répartition.

Paris, le 12 février 2007

N° 83